

Entrée en vigueur le 31 mars 2022

# LOI SANTE AU TRAVAIL : QUELS IMPACTS PRATIQUES POUR L'ENTREPRISE ?

En distanciel

Le 31 mars 2022, la loi santé au travail est entrée en vigueur. Cette loi fait peser sur les entreprises de nouvelles obligations en matière de prévention des risques, de visites médicales, de harcèlement. Elle étend également le rôle des acteurs internes de prévention (CSE, préventeurs) et externes (service de santé au travail) et renforce vos obligations en matière de formation. Nous vous proposons de faire un point opérationnel sur les nouveautés introduites par la loi et sur les conséquences concrètes.

## Le + :

L'actualité autour de l'inaptitude médicale :  
QR du Ministère du travail et jurisprudence récente



8 juillet 2022  
de 9h00 à 12h30



Barthélémy Avocats  
Visioconférence



## TARIF

300 € HT - abonnés  
330 € HT - non abonnés  
*Par participant et par session*



Pour plus d'informations :  
ccros@barthelemy-avocats.com  
05.34.41.90.60

[Inscrivez-vous ici](#)

## Objectifs

Identifier les impacts de la loi santé sur votre politique de prévention, votre document unique d'évaluation et vos obligations de formation  
Intégrer ce qui change en matière de suivi médical des salariés  
Appréhender la nouvelle définition du harcèlement

## Pré-requis

Toute personne confrontée à l'application de la loi santé au travail dans le cadre de ses activités professionnelles.

## Public concerné

- Chefs d'entreprise ou d'établissement
- DRH/RRH
- Responsables relations sociales
- Juristes

Une formation animée par :



Judith Lévy

Avocat associé  
Barthélémy Avocats  
Bureau de Toulouse

# PROGRAMME

*En distanciel*

## Contenu

1. La réforme de la loi santé au travail : les conséquences pour l'entreprise
  - Les nouvelles missions des services de prévention et de santé au travail
  - Le suivi médical des salariés : nouvelles visites : post-exposition et visites de mi-carrière, évolution des visites de pré-reprise et de reprise.
  - Maintien en emploi : instauration d'un "rendez-vous de liaison" pour préparer le retour au poste du salarié en arrêt longue durée
  - Recours à la télémédecine
2. Le document unique d'évaluation des risques (DUERP) : quels changements ?
  - Le rôle central du DUERP au regard de votre obligation de prévention
  - Les nouvelles exigences pour sa réalisation : consultation obligatoire, nouveau contenu
  - La traçabilité de votre politique de prévention (plan d'action, programme annuel)
  - Obligation nouvelle en matière de conservation et de mise à disposition
3. La formation en santé sécurité et condition de travail
  - Nouvelles obligations concernant les représentants des salariés
  - Formation visant les salariés : le passeport prévention
4. La nouvelle définition du harcèlement sexuel
  - Quels changements ?
  - Quels enjeux ?

Le + : Focus sur l'inaptitude (présentation des jurisprudences postérieures à la Loi El Khomri)

## Moyens et méthodes pédagogiques

Un support pédagogique élaboré spécialement pour l'action en cours est remis aux stagiaires. Ce support est à la fois théorique, présentant les règles légales applicables et leur évolution, et pratique. Des exercices pratiques seront réalisés en cours de session et en fin de formation pour valider les acquis du stagiaire.

## Le + pédagogique

Apport d'une vision pratique et pragmatique.  
Cette formation est imputable sur le budget formation.

## Suivi et évaluation

Une attestation individuelle de formation sera remise à chaque stagiaire.  
Un questionnaire d'évaluation permet au stagiaire d'évaluer le déroulement de l'action de formation.

# FICHE D'INSCRIPTION

*En distanciel*

**Titre de la Formation :** LOI SANTE AU TRAVAIL

Entreprise (Raison Sociale) : .....

Représenté par M / Mme : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... Fax : .....

Email : ..... Nombre de salariés : .....

Nom et numéro de téléphone de la personne à contacter au service du personnel pour toute précision concernant l'établissement de la convention de formation :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

## Inscription au bénéfice

NOM, Prénom : ..... Fonction : .....

NOM, Prénom : ..... Fonction : .....

NOM, Prénom : ..... Fonction : .....

NOM, Prénom : ..... Fonction : .....

Fait à : ..... Le : .....

## Signature et cachet de l'entreprise

Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concerne. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au service communication Barthélémy Avocats : [communication@barthelemy-avocats.com](mailto:communication@barthelemy-avocats.com).